

marbre

Cyroxal

Traitement et entretien des pierres

C'est un produit spécifique polyvalent convenant aussi bien pour le traitement que pour l'entretien des pierres marbrières, marbres assimilés, grès et carrelages. Il n'est ni un cristallisant ni une émulsion. Apporte brillance et éclat au sol et est antidérapant. Il est rapide d'application et de mise en œuvre (rendement : env. 100 m²/h). Il est non moussant, et peut s'utiliser en autolaveuse.

Mode d'emploi

Décaper le sol et neutraliser. Sur sol sec, appliquer manuellement le produit dilué de 30 à 50 % à l'aide d'un faubert ou d'un balai applicateur.

Attendre le séchage complet (15 à 20 min), puis lustrer à l'aide d'une monobrosse équipée d'un disque en paille d'inox.

Entretien : Balayage humide, lavage manuel ou autolaveuse équipée de disques en paille d'inox ou de disques synthétiques spécifiques avec le produit dilué de 1 à 2 %. En fonction du trafic, il est conseillé de lustrer de temps en temps pour maintenir l'aspect brillant du traitement.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L

Données techniques

- Aspect : liquide blanc laiteux
- pH : < 2
- Densité : 1,01 - 1,03

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme. Utiliser uniquement pour l'entretien, tout autre produit risquant d'éliminer le traitement. *Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.*

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS :

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême du pH. Corrosion cutanée, Catégorie 1. Lésions oculaires graves, Catégorie 1. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche technique*

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

21-02-2018 Ind. 9 ■

SANS
VLER*



* Sans Valeur Limite d'Exposition Réglementaire.